L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE



Deux systèmes d'aides concernent directement les entreprises



Aides à la réalisation

Aides à la connaissance

Soutien aux entreprises pour la transition énergétique et l'économie circulaire

www.ademe.fr

Economie Circulaire: Typologies de projet



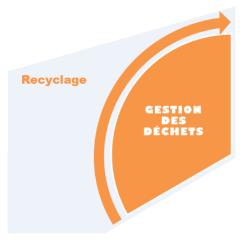


Soutiens:

- Aux opérations multi flux (efficacité énergétique et matière)
- A l'éco conception des produits et des services
- A la mise en œuvre de projets de synergies industrielles
- Au développement de l'économie de fonctionnalité
- Au développement d'éco matériaux
- ...
- Principalement Aides à la réalisation (études et diagnostics)
- Aides à la connaissance (Recherche, Innovation)

Economie Circulaire : Typologies de projet





Soutiens:

- A l'accompagnement des acteurs du BTP (aides aux études, à l'animation, aux investissements)
- Aux investissements visant à réduire la quantité matière consommée (réduction à la source)
- Investissement et études pour développer l'utilisation de matières premières issues du recyclage,

- Principalement Aides à la réalisation
- Domaine soutenu par la recherche

Aides à la réalisation



Niveaux d'aides maximum

| | Aides à la réalisation | | Taux AE | Assiette max |
|---------------------|--|---------------------------------------|--|--------------|
| Aides à la décision | Etudes | Diagnostics | 50 à 70 % | 50 000 € |
| | | Etudes accompagnement de projet | 50 à 70 % | 100 000 € |
| Aides aux projets | Projets / investissements Investissements liés à la prévention Technologie de réduction à la source Création de déchetterie professionnelle Traitement des bio déchets | | 0 à 55 % avec analyse de rentabilité | 0,5 à 10 M€ |

www.ademe.fr



GASPILLAGE ÉVITÉ = MARGE AUGMENTÉE!

ENERGIE - MATIÈRES - DÉCHETS





































TPE&PME gagnantes



L'ACCOMPAGNEMENT TPE&PME GAGNANTES

Pourquoi faire?

Comment faire?

Des actions simples avec un TRI < 1 an : identifier, réduire ou mieux valoriser les pertes sur les flux énergie, matières, déchets, eau grâce à un accompagnement sur un an

Une méthode éprouvée et souple (5 à 10 j de conseil)











Visite sur site Analyse de vos pratiques Définition & validation du plan d'action adapté à l'établissement Mise en place des actions et suivi sur un an

Evaluation des résultats

Destiné à qui?

Industrie, artisanat, Commerce & restauration

Etablissements < 250 salariés (SIRET) transforment matière et consomment énergie (hors chantiers)

Réalisé par qui? www.ademe.fr

Un expert formé et outillé par l'ADEME qui s'appui sur un réseau > 100 experts

TPE&PME gagnantes



LE PAIEMENT

Quel prix ? L'entreprise paie un forfait si elle valide un minimum d'économie annuelle prévisionnelle

Quelle condition? Si non: gratuit pour l'entreprise, l'ADEME (20-250) ou la chambre consulaire (<20) assume le coût

| Effectif | 0-19 | 20-49 | 50-99 | 100-250 |
|--|-------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Minimum d'économie annuelle prévisionnelle déclenchant le paiement | 500 €/an HT | 6 k€/an HT | 12 k€/an HT | 18 k€/an HT |
| Prix forfaitaire | 250 € | 3 k€ Net de taxe | 6 k€ Net de taxe | 9 k€ Net de taxe |

Etablissements 20-250 salariés : paiement à l'ADEME

Quand?

Comment?

TPE&PME gagnantes





www.qaqnantessurtouslescouts.fr

Etablissements < 20 salariés :

- M'INSCRIRE SUR LE SITE
- CONTACTER MA CCI OU MA CMA

Etablissements de 20 à 250 salariés :

- M'INSCRIRE SUR LE SITE
- COMPLÉTER ET RENVOYER MON ACTE D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE À L'ADEME AVEC LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Quand ? du 9/11/2017 à juin 2018...





